

Marine GUILLOT

-

Brice LE BERRE

-

Anne COSPAIN

Notaires

Dossier suivi par
Marine LE TENO
marine.le_teno.56133@notaires.fr

SUCCESSION PICLET Bernard
1001784 /MG /MLT /SA

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Marine GUILLOT Notaire associé de la SELAS dénommée « GRAND LARGE – NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à LORIENT, 1 Place Alsace Lorraine, atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDEE

Monsieur Bernard Raymond Noël **PICLET**, retraité, demeurant à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) 12 rue de Bezout.

Né à ROUELLES (76610) le 4 octobre 1939.

Veuf en secondes noces de Madame Martine Yvonne **SIMON** et non remarié.

Monsieur PICLET Bernard Raymond Noël étant divorcé en premières noces de Madame Nicole GUICHAUX.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT (75014) (FRANCE), le 2 mars 2026.

Disposition testamentaire

Aux termes d'un testament olographe fait à PARIS, en date du 19 mai 2011, la personne aujourd'hui décédée a institué pour légataire universel :

Monsieur Alann PICLET demeurant à CAUDAN (56850) 1 rue Georges Brassens.

L'original de ces dispositions testamentaires a été déposé au rang des minutes de Maître Caroline VIDAL, notaire à CURNONTERRAL, suivant procès-verbal d'ouverture et de description en date du 16 avril 2026, ci-après littéralement retranscrit :

« Je soussigné, Bernard Raymond Noël PICLET, né le 4 octobre 1939 à Rouelles (Seine-Maritime), demeurant à PARIS, 12 rue Bezout (14) déclare faire mon testament ainsi qu'il suit :

J'institue pour unique légataire universel de tous mes biens composant ma succession, sans aucune exception, ni réserve, mon petit-fils :

*Alann PICLET né le 4 septembre 2004
à LANESTER (Finistère)*

Si la réduction est demandée, je souhaite que mon petit-fils Alann recueille en priorité :

Mon appartement avec tout son contenu du 12 rue Bezout BAT C Paris (XIV)

Mon portefeuille bancaire

Mon véhicule personnel.

Je casse et révoque toutes dispositions testamentaires antérieures

Fait en entier de ma main

A PARIS

Le 18 mai 2011 »

Signature

« TSVP

Je désire reposer auprès de ma femme Martine au cimetière de Cournonterral (34000), ma place étant réservée. »

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritier

Monsieur Thierry Roger **PICLET**, conducteur receveur, demeurant à CAUDAN (56850) 1 rue Georges Brassens.

Né à ROUEN (76000) le 29 octobre 1965.

Divorcé de Madame Isabelle **TREGUER** suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de BERGERAC (24100) le 18 septembre 2002, et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son fils.

Son enfant est né de sa première union avec Madame Nicole GUICHAUX.

Habile à se dire et porter seul héritier, héritier réservataire pour moitié (1/2) en présence du legs universel.

Légataire universel

Monsieur Alann Thierry Bernard **PICLET**, étudiant, demeurant à CAUDAN (56850) 1 rue Georges Brassens.

Né à PLOEMEUR (56270) le 4 septembre 2004.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Son petit-fils.

QUALITES HEREDITAIRES

Monsieur Thierry **PICLET** est habile à se dire et porter héritier de Monsieur Bernard PICLET, son père susnommé.

Monsieur Alann PICLET, petit-fils du défunt, est habile à se dire et porter légataire universel.

L'acte de notoriété constatant cette dévolution successorale a été reçu par Maître Marine GUILLOT, notaire à LORIENT (Morbihan), le 22 avril 2026.

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Lorient
Le 22 avril 2026.

Maître Marine GUILLOT

Fait à LORIENT
Le 22 avril 2026

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'G' intertwined, with a horizontal line extending to the right.